



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La ministre

Paris, le 16 AVR. 2019

A
Mesdames les présidentes et directrices
et Messieurs les présidents et directeurs
des établissements placés sous la tutelle
du ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

PLAN NATIONAL POUR LA SCIENCE OUVERTE Installation du comité de pilotage de la science ouverte

Pour faire suite à mon annonce, le 4 juillet 2018, du plan national pour la science ouverte au congrès annuel de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, j'ai décidé de mettre en place le comité de pilotage de la science ouverte. Ce comité, dont je confie la présidence au directeur général de la recherche et de l'innovation, est l'instance opérationnelle dédiée à la mise en œuvre de la politique de soutien à l'ouverture des publications et des données de la recherche définie dans le plan national.

Dans ce contexte, les missions assignées au comité de pilotage de la science ouverte sont les suivantes :

- assurer la mise en œuvre coordonnée du plan, avec l'ensemble des opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche ;
- permettre le développement des compétences de la science ouverte dans la communauté scientifique ;
- coordonner l'action nationale dans le domaine de la science ouverte à l'échelle européenne et internationale ;
- définir les principes et les orientations concernant l'attribution de financements au fonds national pour la science ouverte prévu dans le plan et leur utilisation, et en arrêter les dépenses et les recettes ;
- définir les principes et les orientations des négociations avec les principaux éditeurs de publications scientifiques ;
- proposer toutes actions susceptibles de renforcer ou favoriser l'accès aux connaissances et aux données de la recherche.

Par ailleurs, j'ai souhaité que les établissements placés sous la tutelle du MESRI soient représentés de façon très large au sein du comité. Outre son président, le comité de pilotage de la science ouverte comprend ainsi :

- la directrice générale chargée de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ;
- les présidents de la Conférence des présidents d'université (CPU), de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), de la Conférence des grandes écoles (CGE) et de la Coordination des universités de recherche intensive françaises (Curif) ;

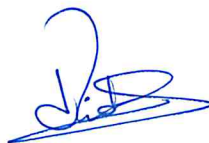
- les présidents du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), et l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- la présidente du Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques (Couperin) ;
- le président de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- le président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, compétentes dans le domaine de la science ouverte, désignées pour une durée de deux ans renouvelable par le directeur général chargé de la recherche et de l'innovation.

Je me félicite en particulier que Pierre Corvol, président de l'Académie des sciences, ait accepté de siéger au comité en qualité de personnalité qualifiée.

Les travaux du comité s'organiseront en séances plénières, tenues à fréquence régulière, au moins semestrielle, et feront l'objet d'une large diffusion. Le comité se dotera, sur proposition de son président, d'un règlement intérieur. Le président aura notamment toute latitude pour inviter à assister, sur proposition des membres du comité ou à son initiative, toute personne dont la présence lui paraîtra utile.

La mise en œuvre de la politique de soutien à l'ouverture des publications et des données de la recherche que je porte avec engagement fera l'objet de toute mon attention. Un rapport d'activité du comité me sera remis chaque année.

J'ai la conviction que les travaux du comité de pilotage de la science ouverte contribueront, avec l'engagement de chacun des établissements, à favoriser la mobilisation de la communauté scientifique la plus large possible autour des objectifs de développement de la science ouverte tels que déclinés dans le plan national.



Frédérique VIDAL